



**BATIK**

**Bulletin d'Analyse sur les Technologies de l'Information et de la Communication**  
**Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS**  
**l'Observatoire sur les Systèmes d'Information, les Réseaux et les Inforoutes au Sénégal**

**n° 57 avril 2004**

---

**Sommaire**

---

**\*Editorial\***

Sonatel/ART : Déjà les premières escarmouches

**\*Actualités\***

La Sonatel annonce un bénéfice record pour l'année 2003

Sonatel Mobiles baisse ses tarifs

Baisse des tarifs de l'ADSL

Baisse des communications internationales

Réunion à Dakar des ministres africains en charge des TIC

**\*Politique\***

Lancement Programme national de bonne gouvernance

Journée sur la vulgarisation des procédures de gestion des fréquences

Nouveau gouvernement : le secteur des TIC à nouveau morcelé

Le Fonds de solidarité numérique prend forme

**\*Infrastructures et services\***

La Sonatel Mobiles déploie un dispositif spécial pour le Magal de Touba

La Sonatel raccordera 400 nouveaux villages au téléphone en 2004

**\*Projets\***

La Marie de Dakar envisage de créer des « Cyber-Enfants »

Abdoulaye Wade veut mettre un ordinateur dans la chambre de chaque étudiant

**\*Rendez-vous\***

Le SINEC 2004 se tiendra du 11 au 15 mai 2004

Réunion de l'AfriNIC sur les procédures d'allocation de ressources

---

**Sonatel/ART : Déjà les premières escarmouches**

---

Le 26 avril 2004, dans un communiqué de presse, la Sonatel annonce une série de baisses sur la téléphonie mobile, les tarifs internationaux et les services ADSL en précisant notamment que « les nouveaux tarifs internationaux et de l'ADSL sont promotionnels jusqu'à leur validation par l'ART ». Le lendemain, l'Agence de régulation des télécommunications (ART) réagit en publiant un communiqué dans lequel elle indique avoir notifié un certain nombre de mesures à la Sonatel, dont la baisse des tarifs ADSL et internationaux annoncée la veille par la Sonatel ! La Sonatel réplique par un nouveau communiqué rappelant les baisses pratiquées depuis plusieurs années, indiquant que celles qui viennent d'être annoncées ont été initiées de son plein gré, approuvées par son Conseil d'administration et soumises à l'ART et conclue en insistant sur le fait que « la mesure de baisse des tarifs de cette année, comme celle de toutes les années précédentes, est à l'initiative de la Sonatel ». Dans cette affaire, nombreux sont ceux qui ont dû se demander ou se trouvait la vérité et plus précisément qui décidait des tarifs des télécommunications entre l'ART et la Sonatel. Si l'on s'en tient à la lettre du décret n° 2003-63 du 17 février 2003 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Agence de Régulation des Télécommunications, il est clairement indiqué que parmi les missions principales de l'Agence figure celle de « surveiller et approuver les tarifs des services de télécommunications sous le régime du monopole et ceux du service universel ». Contrairement à ce que semble vouloir indiquer la Sonatel dans son communiqué, l'ART fait donc plus que valider les tarifs, puisqu'elle les surveille et les approuve ; ce qui signifie que c'est elle qui a le dernier mot en la matière. En fait, cette bataille à fleurets mouchetés entre la Sonatel et l'ART n'est qu'un avant goût des conflits qui risquent d'opposer les deux protagonistes sur des questions comme le dégroupage de la boucle locale, les offres promotionnelles, les pratiques commerciales, l'interconnexion, les équipements utilisables, la qualité du service etc. Cette situation n'a en soit rien d'exceptionnelle et l'on semble s'acheminer tout droit vers un remake tropical du feuilleton mettant en scène dans l'hexagone l'Autorité de régulation des télécommunications et France Télécom. Cela étant, il y a ART et ART et on peut légitimement se demander si notre ART nationale aura la détermination nécessaire et les moyens suffisants pour imposer sa loi à l'opérateur historique habitué, depuis des décennies, à user et à abuser de sa position de monopôle.

**Amadou Top  
Président d'OSIRIS**

**\* La Sonatel annonce un bénéfice record pour l'année 2003**

A l'occasion d'une conférence de presse tenue le 29 avril 2004, le Directeur général de la Sonatel, Cheikh Tidiane Mbaye, a annoncé un bénéfice record pour l'année 2003 avec un bénéfice net de 56,1 milliards de F CFA, soit une amélioration de 20,8% par rapport à l'exercice 2002 où il était de 46,48 milliards de F CFA. La croissance des bénéfices de la Sonatel provient essentiellement de ses activités en matière de téléphonie mobile au Sénégal et au Mali. Au cours de la même période, le chiffre d'affaires de la Sonatel a progressé de 20 % pour se situer à 195,6 milliards de F CFA. Au Sénégal, la Sonatel dispose de 575 9178 lignes de téléphonie mobile sur son réseau Alizé et d'un parc fixe de 228 844 lignes.

Sonatel : <http://www.sonatel.com/>

**\* Sonatel Mobiles baisse ses tarifs**

Dans le courant du mois d'avril 2004, Sonatel Mobiles, par la voix de son Directeur général Charles Léon Ciss, a annoncé une série de baisses sur ses tarifs. Ainsi, à compter du 15 avril 2004 les frais de mise en service pour les abonnements prépayés « Diamono » passent de 20.000 F CFA à 10.000 F CFA, soit une baisse de 50%, avec un crédit gratuit de 7 500 F CFA. En ce qui concerne les communications, les abonnés à la formule « Diamono Classic » peuvent désormais appeler les clients d'Alizé à 150 F CFA la minute de 8h00 à 20h00 du lundi au vendredi en heure pleine au lieu de 220 F CFA auparavant et à 180 F CFA la minute au lieu de 280 F CFA pour ce qui est des abonnés des autres réseaux. Pour les abonnés de la formule « Diamono Pro », le tarif des communications en heures creuses passe de 180 F CFA à 140 F CFA la minute avec les clients d'Alizé et de 230 F CFA à 140 F CFA la minute avec les clients des autres réseaux. Les abonnés à la formule « Diamono Jeunes » voient le coût des communications en heures pleines passer de 94 F CFA à 90 F CFA et celui en heures creuses de 59 F CFA à 50 F CFA la minute. Par contre, pour les appels en dehors du réseau Alizé, le tarif en heures creuses passe de 180 F CFA à 220 F CFA soit une augmentation de 22 %. Le tarif de nuit (23h00-08h00) entre abonnés Alizé, toutes formules confondues, reste inchangé à 50 F CFA la minute. S'agissant de l'international, il existe désormais un tarif unique pour toute les formules « Diamono » de 300 F CFA la minute quelle que soit l'heure ou la destination. Les SMS, entre abonnés d'Alizé, qui étaient facturés à 65 F CFA passent à 50 F CFA, soit une baisse de 23%, mais restent fixés à 75 F CFA avec les abonnés des autres réseaux et à 100 F CFA à l'international. Enfin, la durée des cartes à 30.000 F CFA est désormais portée à 6 mois.

Sonatel Mobiles : <http://www.alize.sn/>

### **\* Baisse des tarifs de l'ADSL**

Afin de rendre les services de télécommunications plus accessibles, l'Agence de régulation des télécommunications (ART) a notifié à la Sonatel une baisse des tarifs de l'ADSL qui se situe entre 50% pour les frais d'accès et 39 % pour les redevances mensuelles. Il faut cependant souligner que la baisse sur la redevance mensuelle ne concerne que la partie payable à la Sonatel et non la partie payable au fournisseur d'accès Internet (en l'occurrence Sentoo ou Arc informatique). Pour les clients de l'ADSL, la baisse de la redevance mensuelle sera donc de 24% et non de 39%. L'offre Netlsp qui concerne les fournisseurs d'accès Internet qui veulent fournir de l'ADSL a également connu des baisses significatives. Ainsi les frais de raccordement ont diminué de 50 % et sont passés de 2 125 000 de F CFA à 1 296 250 F CFA, la redevance mensuelle a baissé de 39% passant de 1 207 000 F CFA à 73 6 270 F CFA et le montant de la caution exigée a également diminué de 39% CFA passant de 2 414 000 F CFA à 1 472 540 F CFA, tous ces tarifs étant donnés hors taxe. Enfin, les entreprises, les cybercafés et les télécentres auront désormais accès aux offres ADSL 256 kbits/s et 512 kbits/s et les clients pourront effectuer toutes les formalités d'abonnement aux services ADSL chez le fournisseur d'accès Internet qu'ils auront choisi et non plus obligatoirement dans une agence commerciale de la Sonatel.

### **\* Baisse des communications internationales**

L'Agence de régulation des télécommunications (ART) a également demandé à la Sonatel de baisser le tarif des communications internationales à compter du 1<sup>er</sup> juin 2004. Le nouveau tarif qui s'appliquera quelle que soit la destination de l'appel sera de 153 FCFA la minute en heures pleines et de 136 F CFA la minutes en heures creuses.

### **\* Réunion à Dakar des ministres africains en charge des TIC**

Convoquée par Me Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal et coordonnateur du volet NTIC au sein du NEPAD, Les ministres africains en charge des technologies de l'information et de la communication se sont réunis à Dakar (Sénégal) les 19 et 20 avril 2004. La réunion a principalement portée sur la mise à niveau et l'harmonisation des positions africaines sur les conclusions du Sommet mondial de la Société de l'Information, le Fonds de solidarité numérique. A l'issue de la réunion, il a été décidé la mise en place d'un comité ministériel africain chargé des projets et des politiques en matière de NTIC afin d'assurer la conception, le suivi et l'harmonisation des initiatives, programmes et projets africains dans le cadre de la société de l'information.

### \* Lancement Programme national de bonne gouvernance

Le 30 avril 2004, le Chef de l'Etat, Me Abdoulaye Wade a procédé au lancement officiel du Programme national de bonne gouvernance (PNBG). Il comporte six composantes dont une concerne les nouvelles technologies de l'informatuion et de la communication. S'agissant du développement des TIC, il est mentionné que « L'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication permet un meilleur accès à l'information pour le développement (information administrative, statistique, scientifique et technologique) et est un vecteur puissant d'amélioration de la productivité du service public. Elle permet aussi une bonne conservation et une bonne gestion des documents produits par les services publics et facilite une rapide transition vers une Administration moderne apte à répondre rapidement aux besoins des usagers ». Pour ce qui est du cadre institutionnel, il est indiqué qu'il faut séparer « de manière claire les aspects liés à la conception et à la coordination de ceux relevant de l'exécution ». Plus loin, on indique que la Direction de l'Informatique de l'Etat doit jouer « un véritable rôle de coordination au plan national » et l'on insiste sur la nécessité de « dégager une politique nationale de l'information pour le développement qui précisera, entre autres, : (i) le rôle des différents acteurs ; (ii) l'utilisation de l'expertise nationale dans le domaine des NTIC ; (iii) le renforcement et la consolidation d'un fonds d'appui et d'incitation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (FADI) en vue de combler le retard enregistré par l'Administration ». Enfin, de manière à améliorer la productivité du service public, il est recommandé d'intervenir sur les axes suivants :

- La revue du cadre juridique et amélioration du cadre institutionnel sur les NTIC.
- Le développement de l'Internet en vue d'accroître l'efficacité des institutions du service public (communication interne et externe, mise à disposition de l'information aux usagers, etc).
- L'amélioration de la gestion des ressources humaines à travers la mise en place d'un système d'informations global et cohérent.
- La poursuite de l'informatisation des grands registres de l'Etat en vue d'assurer une plus grande transparence dans la gestion des actes administratifs.
- L'amélioration de la qualité des services destinés aux entreprises du secteur privé (Douanes, Guichet Unique, Formalités Administratives, etc).
- L'accroissement de la transparence et la lutte contre la corruption en rationalisant les procédures et en réduisant les opportunités de fraudes.
- La réduction du coût des achats du service public en rationalisant les procédures de passation des marchés et en profitant des meilleurs opportunités sur le marché mondial (E-commerce).
- L'amélioration de l'information des populations en vue de favoriser une plus grande transparence, d'offrir aux collectivités locales une plus large ouverture sur le monde et de nouer des partenariats dans le cadre de la coopération décentralisée.
- L'amélioration de l'information des populations dans les zones les plus reculées du pays ou dans certaines contrées rurales en utilisant l'Internet (par satellite) et la radio numérique.

- L'utilisation des NTIC pour améliorer la productivité de l'Assemblée Nationale et renforcer sa politique de communication.

PNGB : <http://www.pnbg.gouv.sn/>

#### \* **Journée sur la vulgarisation des procédures de gestion des fréquences**

L'Agence de régulation des télécommunications (ART) a organisé le 27 avril 2004 une journée de travail sur la «vulgarisation des procédures de gestion des fréquences». Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la mission légale de l'ART de planification, de gestion et de contrôle du spectre des fréquences. Elle a lancé le programme de concertations, de formations et d'informations qui devrait réunir les différents partenaires de l'ART et des services techniques et juridiques chargés de la gestion des ressources spectrales.

ART : <http://www.art-telecom-senegal.org/>

#### \* **Nouveau gouvernement : le secteur des TIC à nouveau morcelé**

Suite à la nomination de Macky Sall comme Premier Ministre le 21 avril 2004 et à la formation du gouvernement le 22 avril 2004, on constate que le secteur des TIC est de nouveau morcelé entre plusieurs ministères. En effet, le gouvernement comporte désormais un ministère des Postes et Télécommunications, confié à Joseph Ndong, qui assure la tutelle de la Sonatel et de La Poste et un ministère de l'Information, de l'intégration économique africaine et de la promotion des technologies de l'information et de la communication, confié à Mamadou Diop Decroix. Ce dernier comprend notamment la Direction de la Communication, la Direction de la Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication et la Direction de la Planification et des Etudes. L'Agence de régulation des télécommunications (ART) et la Direction de l'informatique de l'Etat (DIE) restent rattachées au Secrétariat général de la Présidence de la République.

Gouvernement du Sénégal : <http://www.gouv.sn/>

#### \* **Le Fonds de solidarité numérique prend forme**

Lors d'une réunion tenue à Lyon (France) au début du mois d'avril 2004, les statuts du Fonds de solidarité numérique ont été adoptés. Dans ce cadre, le secrétariat du fonds devrait être localisé à Genève (suisse) et une Agence internationale pour la solidarité numérique créée à Lyon (France). A l'heure actuelle, seuls, les ville de Genève (330.000 euros) et Lyon (300.000) et l'Etat du Sénégal (420.000 euros) se sont engagés à alimenter ce fonds.

Solidarité numérique : <http://www.solidaritenumerique.org/fr>

---

## Infrastructures et services

---

### \* **La Sonatel Mobiles déploie un dispositif spécial pour le Magal de Touba**

A l'occasion du Magal, la Sonatel Mobiles a déployé une vingtaine d'antennes sur la ville de Touba afin d'être en mesure d'améliorer l'écoulement du trafic téléphonique. Ce dispositif exceptionnel s'explique par l'affluence constatée à l'occasion de cet événement religieux qui aurait mobilisé 3,5 millions de personnes, selon certaines sources, alors que la population habituelle de la ville est de 1,2 million d'habitants.

Sonatel Mobiles : <http://www.alize.sn/>

### \* **La Sonatel raccordera 400 nouveaux villages au téléphone en 2004**

A l'occasion d'une conférence de presse tenue le 29 avril 2004, le Directeur général de la Sonatel, Cheikh Tidiane Mbaye, a annoncé que la Sonatel procéderait au raccordement de 400 nouveaux villages au réseau téléphonique national en 2004. Cette opération qui s'inscrit dans le cadre de l'accélération de la desserte rurale, représentera une augmentation de 40% par rapport au nombre de villages actuellement raccordés qui concerne un millier de localités.

Sonatel : <http://www.sonatel.com/>

---

## Projets

---

### \* **La Mairie de Dakar envisage de créer des « Cyber-Enfants »**

Le 5 avril 2004 à l'occasion de l'inauguration du Cyber Enfant du quartier de Fass, fruit d'une coopération entre la mairie de Dakar et la société Télé2, le Maire de Dakar, Pape Diop, a annoncé son intention de créer de telles structures dans les 19 communes d'arrondissement de Dakar. Doté d'un parc informatique de 15 ordinateurs, ce Cyber Enfant est destiné aux élèves des écoles primaires mais également enfants, issus de tous les milieux socioprofessionnels ainsi qu'aux femmes.

Mairie de Dakar : <http://www.dakarville.sn/>

Télé2 : <http://www.tele2.fr/>

### \* **M<sup>e</sup> Wade veut mettre un ordinateur dans la chambre de chaque étudiant**

A l'occasion de la réunion des ministres africains chargé des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, le Président de la République, Maître Abdoulaye Wade a annoncé son intention de « mettre un ordinateur dans la chambre de chaque étudiant ». Il a déclaré avoir trouvé des ordinateurs à 400 ou 500 dollars (près de 250 000 Francs CFA) et en avoir déjà commandé 10 000 précisant même qu'il souhaitait en obtenir encore plus.

---

## Rendez-vous

---

### \* **Le SINEC 2004 se tiendra du 11 au 15 mai 2004**

L'édition 2004 du Salon international des nouvelles technologies de l'information et de la communication (SINEC) se tiendra du 11 au 15 mai 2004 au CICES. Il comportera une exposition sur les nouvelles technologies et un forum africain sur les solutions d'entreprise.

SINEC : <http://www.sencomane.sn/>

### \* **Réunion de l'AfriNIC sur les procédures d'allocation de ressources**

La première réunion de concertation sur les procédures d'allocation de ressource sera organisée par AfriNIC à Dakar (Sénégal) les 23 et 24 Mai 2004. Cette réunion a pour objectif principal de fournir un cadre de discussion à la communauté Internet africaine afin de recueillir leur point de vue sur les différents aspects de la mise en place du registre africain, la politique d'allocation d'adresses IP en Afrique et le plan de transition des registres régionaux actuellement en charge de la région. Au cours de la rencontre les membres actuels et futurs d'AfriNIC recevront également un compte rendu détaillé des activités des autres RIRs (Registres Régionaux déjà opérationnels) dans leur région respective et leurs relations avec les LIR (Registres locaux) Africains. La réunion de Dakar est organisée conjointement avec la rencontre AfNOG V (African Network Operators Group) et drainera la plupart des principaux acteurs d'Internet en Afrique. Pour toute information concernant l'organisation du voyage ou le visa, prière contacter le secrétariat d'AfriNIC ([afrinic-admin@afrinic.org](mailto:afrinic-admin@afrinic.org)) ou celui d'AfNOG ([admin@afnog.org](mailto:admin@afnog.org)).

AfriNIC : <http://www.afrinic.org/>

---

**Envoyez-nous vos informations : [osiris@osiris.sn](mailto:osiris@osiris.sn)**

**Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>**

**Copyright © Osiris, avril 2004**

---